



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 Mai 2024 Rapport d'orientation 2024

L'action de la CFR dans une année 2024 qui est déjà bien entamée va continuer de se situer dans un contexte économique difficile caractérisé par une faible croissance et la recherche d'économies pour rétablir l'équilibre des finances publiques.

Nous sommes très directement concernés et des menaces pèsent sur nos retraites. D'années en années nous constatons une érosion du pouvoir d'achat de nos retraités. La date de revalorisation des retraites de base a été décalée dans le temps, le taux de la CSG a été augmenté sans compensation pour les retraités contrairement aux actifs ; quant aux retraites complémentaires, les partenaires sociaux ont conclu des accords permettant une revalorisation inférieure à l'inflation constatée.

Dans le contexte actuel de déficit des comptes publics, certains ont cru pouvoir proposer une sous-indexation voire une non-indexation de nos retraites. Nous devons donc rester très vigilants et dans une lettre adressée le 3 mai au Premier ministre nous avons d'ores et déjà protesté énergiquement contre de telles hypothèses et réclamé la stricte application des dispositions du Code de la Sécurité sociale, d'autant plus nécessaire que l'inflation très élevée en 2023 devrait rester à un haut niveau en 2024.

Les menaces concernent tout autant nos retraites complémentaires dont la - trop - bonne gestion a permis de dégager des réserves représentant dix mois de prestations.

En effet le Ministre du Travail avait envisagé, lors de la préparation de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 de ponctionner ces réserves pour contribuer à l'équilibre des comptes de la Nation. Si cette idée a été abandonnée à l'époque, il semble que ce soir très provisoirement et que des discussions sur ce sujet avec les partenaires sociaux soient encore en cours. La CFR a dénoncé une confusion entre régimes de natures très différentes, régimes de base gérés par les pouvoirs publics et régimes complémentaires gérés par les partenaires sociaux. Nous devons rester très vigilants sur ce sujet d'autant qu'aujourd'hui encore l'idée d'une ponction n'est pas totalement écartée.

Dans le domaine de la retraite, un autre point de vigilance concerne la réversion. Le Conseil d'orientation des retraites, dans un document de travail, a en effet étudié deux pistes de réforme dont l'une est proche de nos revendications mais dont l'autre tend à une réforme globale très discutable puisqu'il s'agit de faire reposer la réversion sur un système spécifique alimenté par les cotisations des bénéficiaires potentiels.

La CFR devra prochainement intervenir dans le débat et argumenter avec force en faveur du système que nous défendons avec constance.

Autre sujet qui nous concerne très directement et qui dans le contexte de déséquilibre des comptes sociaux risque de ne pas évoluer comme nous le souhaitons, c'est celui de la prévention et de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Le 8 avril dernier était publiée une Loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie. Il s'agit là d'une loi d'initiative parlementaire et son contenu est assez limité. Le Service public départemental de l'autonomie qu'elle vise à mettre en place mérite cependant toute notre attention. Expérimenté en 2024 dans dix-huit départements il devrait être généralisé à l'ensemble du territoire début 2025. Nous devons être attentifs à ce que nos associations y trouvent toute leur place pour y faire valoir le point de vue des retraités comme nous le faisons dans les CDCA.

Cette loi, même si elle prévoit d'ici fin 2024 puis tous les cinq ans le vote d'une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge est loin de la loi Grand âge que l'on nous promet depuis plusieurs années, loi qui devrait répondre aux besoins que l'allongement de la durée de vie crée et qui aujourd'hui sont mal pris en charge. Les scandales qui ont concerné quelques EHPAD ont fait ressortir ce sujet. Les besoins de financement d'une véritable politique du grand âge se situent dans une fourchette qui va de 13 à 30 milliards d'euros et des propositions ont été émises dans le rapport Vachey de 2020 et plus récemment dans un avis du Conseil économique, social et environnemental. Lors des débats qui ont conduit à l'adoption de cet avis, la position de la CFR a été rappelée qui considère que les retraités particulièrement concernés par ce sujet pourraient accepter que leur taux de CSG soit aligné sur celui des actifs mais qu'il ne saurait leur être demandé des efforts allant au-delà de ce qu'implique la solidarité nationale et notamment que l'empilement de mesures pesant sur eux seuls devait être écarté.

Devant l'ampleur des besoins financiers et au regard de la nécessité de maîtriser les dépenses publiques on peut cependant penser que la prochaine loi de programmation pluriannuelle, si elle voit le jour, aura un contenu assez limité.

Autre sujet qui devrait nous mobiliser cette année c'est celui de l'emploi des seniors.

En février de cette année, alors que les partenaires sociaux avaient reçu pour mission du gouvernement de faire des propositions sur ce sujet, il a semblé intéressant d'organiser un colloque réunissant politiques, syndicats de salariés, entreprises et agences publiques concernées. Le débat fut très riche et les avis des participants très positifs. Nous allons prolonger notre action en promouvant deux propositions : l'index de l'emploi des seniors en entreprise et l'accompagnement dans le parcours professionnel.

Enfin, dans le domaine de la santé il semble important que nous engagions une réflexion sur la prévention et au-delà que nous encourageons nos associations à promouvoir des actions du type de celle que l'OMS a engagée avec ICOPE.

Toutes les actions que nous engageons justifient une communication large utilisant des moyens modernes. C'est pourquoi le site internet de la CFR fait l'objet d'une refonte et d'une actualisation de son contenu.

Par ailleurs l'emploi des seniors a été l'occasion pour la CFR de s'initier à la communication sur les réseaux sociaux. À l'occasion du colloque la CFR s'est inscrite sur LinkedIn et a communiqué en amont et en aval sur le sujet. Depuis, une petite équipe se réunit toutes les semaines pour définir les nouveaux messages à poster sur cette application. 2024 sera le moment de procéder à une évaluation et de corriger éventuellement notre façon de procéder.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 – Accès : Métro Tolbiac

Courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) - Site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)